

x / x 2311002

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

EN MATIERE DE LICITATION

Contenant les clauses et conditions moyennant lesquelles les biens et immeubles ci-après désignés seront vendus au plus offrant et au dernier enchérisseur, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, au Palais de Justice de ladite ville, 2 Allées Jules GUESDE 31000 TOULOUSE

**Audience d'Adjudication du
30 mai 2024 à 14 heures**

A LA REQUETE DE :

Madame xxx Représentée par son tuteur Monsieur xxx
De nationalité française
Profession : retraitée
Domiciliée x

ET

Monsieur x
x
De nationalité française
Marié à Madame x
x
x

Ayant pour avocat **Maître Anne MARIN de la SELARL MARIN AVOCATS**, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 27 chemin des Maraîchers 31400 TOULOUSE, qui se constitue à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de vente et leurs suites.

EN PRESENCE DE :

Monsieur x
De nationalité française
Pacsé à Madame x
x

Ayant pour avocat **Maître Hélène CAPELA**, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 25 avenue de Metz 31000 TOULOUSE, qui se constitue à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de vente et leurs suites.

En conséquence, après accomplissement des formalités prescrites par la Loi, il sera procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION DES BIENS :

Dans un immeuble en copropriété sis à TOULOUSE 2, avenue de Muret, cadastré :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT
842 AE	331	2B AV DE MURET

Et plus précisément :

LOT N° 15 : une cave située en sous-sol du bâtiment, accessible par l'escalier commun, portant le n° 7 sur le schéma.
Et les 1/1000èmes des parties communes générales

LOT n° 1 : un appartement de type T3 situé au Rez-de-chaussée du Bâtiment, accessible depuis le hall d'entrée, porte gauche et comprenant un hall, des dégagements, un séjour, une cuisine, deux chambres une salle de bains, un wc et des placards de rangement
Et les 145/1000èmes des parties communes générales

REGLEMENT DE COPROPRIETE – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'immeuble sus désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître DETHIEUX, notaire à TOULOUSE le 1 juin 1982, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de TOULOUSE 2^{ème} BUREAU le 12 juillet 1982 volume 5181 n° 4

Ainsi et au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec ses existences, circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve, toutes constructions et améliorations nouvelles même non comprises dans la désignation ci-dessus et tous immeubles par destination.

ORIGINE DE PROPRIETE :

- **Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître DAGOT de la SCP MALBOSC-DAGOT , notaire à TOULOUSE le 28 octobre 1983** publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE, le 1^{er} décembre 1983 volume 5828 n°6, par suite du décès de Monsieur xxx

- Au terme d'un acte de donation partage reçu par Maître Philippe DETHIEUX, Notaire à Muret, le juin 1982, publié le 12 juillet 1982 volume 5181 n° 5. Monsieur xxx ont consenti une donation-partage à leurs enfants, aux termes laquelle, xxx, venant aux droits de leur père xx prédécédé, ont été allotis indivisément, à hauteur de la moitié chacun, de la nue-propriété, les donateurs s'étant réservé l'usufruit jusqu'au décès du survivant.

DESCRIPTION DES BIENS :

Maître Anne MARIN de la SELARL MARIN AVOCATS, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 27 chemin des Maraîchers 31400 TOULOUSE, a reçu de Maître BEUSTE, Commissaires de Justice à TOULOUSE (31000), un procès-verbal descriptif en date du 19 mars 2024 du ci-après annexé.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME :

Maître Anne MARIN de la SELARL MARIN AVOCATS, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 27 chemin des Maraîchers 31400 TOULOUSE a reçu de la Mairie de Toulouse les renseignements d'urbanisme en date du 22 février 2024 ci-après annexés.

EXPERTISE LEGALES

Maître Anne MARIN de la SELARL MARIN AVOCATS,
Avocat au Barreau de TOULOUSE, 27 chemin des Maraîchers
31400 TOULOUSE, a reçu du Cabinet d'expertises CEFAA ci-
après annexés :

- Un état relatif à la présence de termites en date du 19 mars 2024,
- Un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante en date du 19 mars 2024,
- Un diagnostic de performance énergétique en date du 19 mars 2024,
- Un état des installations électriques intérieures des immeubles à usage d'habitation en date du 19 mars 2024.
- Un rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz en date du 19 mars 2024,
- Un état des risques naturels et technologiques en date du 19 mars 2024,
- Une attestation de superficie « loi carrez » en date du 19 mars 2024.